

*Respect\* Collaboration\* Responsabilité\* Engagement\**



# École du Bois Joli



*Pour des récréations sécuritaires et amusantes*

## À quelle heure mon enfant peut-il arriver sur la cour ?

Votre enfant doit arriver entre 7 h 45 et 7 h 55 le matin et entre 12 h 40 et 12 h 50 le midi.

## Que doit faire mon enfant s'il arrive en retard ?

Il doit alors se présenter au secrétariat de l'école. Un billet de retard lui sera remis avant qu'il puisse retourner en classe. La gestion des retards nous prend beaucoup de temps, aidez-nous en vous assurant de respecter nos heures d'entrée.

## À quel endroit puis-je débarquer mon enfant si je le transporte ?

Nous encourageons fortement les élèves qui peuvent à marcher pour se rendre à l'école. Autrement, nous encourageons les parents à laisser leur enfant au coin de St-René et Dalton afin de diminuer la circulation autour de l'école. Nous avons besoin de vous pour assurer la sécurité des élèves.

Le débarcadère devant l'école est accessible jusqu'à 7 h 30 le matin (pour les élèves du service de garde), pendant l'heure du dîner et après 15 h 30.

Le stationnement du personnel est interdit en tout temps.



## À quel endroit mon enfant doit-il se diriger à son arrivée ?

À son arrivée le matin et le midi, votre enfant doit se rendre sur la cour (une cloche indique que c'est le moment d'entrer).

## Que doit faire mon enfant s'il pleut à son arrivée ?

Lorsqu'il pleut (ou en cas de grand froid), les élèves devront entrer à l'intérieur (à partir de 7 h 45 ou 12 h 40) en utilisant la porte du secrétariat et se diriger dans leur classe.

## De quelle façon est assurée la surveillance sur la cour ?

Nous avons un surveillant au débarcadère le matin et le soir ainsi que ainsi que plusieurs surveillants sur la cour. Ces derniers portent un dossard afin d'être facilement identifiables et sont assignés à une zone de surveillance spécifique.

## Est-ce que mon enfant peut apporter des jouets de la maison ?

Pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année, les jouets de la maison sont permis seulement le vendredi, à l'exception des cartes de tous genres et des beyblades qui sont interdits en tout temps.

Les appareils technologiques sont aussi interdits en tout temps (cellulaire, montre intelligente) pour l'ensemble des élèves.

Les mini-hockey provenant de la maison sont acceptés. Les lunettes de protection sont toutefois obligatoires. Les petits équipements sportifs (ballon, corde à sauter, élastiques) sont permis, mais l'élève doit accepter de les partager.

## Quelle est la façon de gérer les écarts de conduite pendant les récréations ?

Les surveillants privilégient dans un premier temps les interventions éducatives. Ainsi, si votre enfant ne respecte pas une consigne, un avertissement sera donné et la règle sera rappelée. Toutefois, si votre enfant récidive, alors il y pourrait y avoir une conséquence appliquée : perte de récréation, geste réparateur, billet de communication...

## Que doit faire mon enfant s'il a un conflit sur la cour ?

Il doit dans un premier temps appliquer la démarche de résolution des conflits. Il peut aussi demander de l'aide à un surveillant dans la gestion du conflit.

En tout temps, s'il est question de violence (physique ou verbale), l'élève doit aller voir un intervenant adulte.



## Comme parent, comment puis-je collaborer avec l'école pour assurer des récréations sécuritaires et amusantes pour tous ?

Nous croyons fortement à l'importance de la collaboration entre l'école et la famille. Afin de nous aider à rendre notre cour d'école amusante et sécuritaire, voici ce que vous pouvez faire comme parent :

- Vous assurez que votre enfant respecte les consignes concernant les jouets de la maison et les appareils technologiques.
- Prévoir une routine du matin et du midi qui assure que votre enfant soit sur la cour à 7 h 45 et à 12 h 40.
- Discuter régulièrement avec votre enfant de l'importance d'avoir un langage convenable, en tout temps.
- Si votre enfant vous confie avoir vécu un incident de violence ou d'intimidation et qu'il n'en a pas parlé à un adulte de l'école, informer le TES du centre d'aide à [boisjoli@cssd.gouv.qc.ca](mailto:boisjoli@cssd.gouv.qc.ca)
- Si votre enfant reçoit un billet de communication, discutez avec lui de l'importance de faire des choix responsables. Signez le billet et retournez-le à l'école.

